



CONSEIL INTERCOMMUNAL DE RÉGION DE NYON

Procès-verbal de la séance du
mercredi 11 décembre 2019 à 20h00

Salle communale à Coppet

Mme Amélie Cherbuin, Vice-présidente, ouvre la séance du Conseil Intercommunal de Région de Nyon en excusant Mme la Présidente Valérie Jeanrenaud absente ce soir. La liste des présences a été dressée et la Vice-présidente remercie les déléguées et délégués ainsi que les suppléantes et suppléants pour leur présence. Elle leur souhaite la bienvenue ainsi qu'aux membres du CoDir et aux représentants de la presse. Elle remercie la commune de Coppet pour l'accueil de cette quatorzième assemblée de la législature.

1. Présences

Le contrôle ayant été effectué à l'entrée de la salle, la Vice-présidente informe que 38 communes sont présentes, représentant un total de 121 voix. Les communes de Burtigny, Gingins et St-George se sont excusées, celle de Perroy est absente. Par ailleurs, Mme D. Collomb et MM. C. Hibert, J.-P. Perdrizat, J.-F. Quiblier, G. Rochat, E. Chesaux et F. Guilloud sont excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Vice-présidente propose de modifier l'Ordre du Jour, le Bureau ayant reçu une interpellation urgente de la part de M. C. Farine (*délégué CC, Nyon*). Ce objet sera porté au point 11 de l'ordre du jour et les derniers objets s'en trouveront décalés.

Mme Amélie Cherbuin demande si cette modification convient et procède au vote du nouvel Ordre du jour.

L'ordre du jour tel que modifié est adopté à l'unanimité moins 1 abstention

3. Communications du Bureau

La Vice-présidente présente Mme Marianne Bardel qui est la nouvelle Secrétaire suppléante du Conseil Intercommunal. Elle lui souhaite la bienvenue.

Concernant les cartes d'enregistrement des présences, celles-ci auraient dû être distribuées ce soir, mais pour des questions techniques leur production n'a pas pu se faire. Elles seront distribuées dans le courant de l'année 2020.

Date des séances 2020 : il était prévu de siéger le mercredi 26 février, mais cette séance n'aura pas lieu dans la mesure où il n'y a qu'un seul préavis déposé. Les autres séances auront lieu les 30 avril, 24 juin, 24 septembre et 9 décembre.

4. Assermentations

Mme la Vice-présidente prie les personnes qui n'auraient pas encore été assermentées, de bien vouloir venir devant l'assemblée. MM. Christian Udasse (*délégué CC, Nyon*) et Daniel Moreira (*délégué CC, Nyon*) promettent de respecter le serment qui leur est lu. Ils rejoignent leur siège, accompagnés par les applaudissements de l'assemblée.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019 à Genolier

Mme la Vice-présidente demande si le procès-verbal de la dernière séance convient à tous. M. P. Stampfli (*délégué CC, Chavannes-de-Bogis*) aimerait savoir comment M. G. Davoine peut être à la fois délégué municipal de Gland et Vice-président de Commugny. Il en est pris note, sachant que M. Davoine est Vice-président de Communyon et l'assemblée passe au vote.

<p>Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019 est adopté par 112 oui, 0 non et 9 abstentions</p>

6. Élection de deux membres à la Commission de gestion

Mme la Vice-présidente annonce les démissions de M. Steimer de Chéserey et de M. Adams de Givrins. Deux sièges sont donc à repourvoir. Mme A. Cherbuin encourage fortement les candidatures féminines dans la mesure où il n'y a que des messieurs dans cette commission.

M. Ruppert Schildböck (*délégué CC, Gland*) a déposé sa candidature. Un-e deuxième délégué-e est donc recherché-e. Après un long moment de silence et dans la mesure où aucun-e candidat-e ne se présente, Mme la Vice-présidente propose de repousser l'élection d'un-e deuxième membre à la prochaine séance et d'élire tacitement M. R. Schildböck.

<p>M. Ruppert Schildböck est élu tacitement et par acclamations à la Commission de gestion</p>

7. Préavis n° 48-2019 "Budget 2020"

La Vice-présidente invite M. F. Costiou (*délégué CC, La Rippe*), rapporteur de la commission des finances, à lire les conclusions du rapport de la CoFin.

M. F. Costiou présente les conclusions en saluant le travail effectué par le CoDir. Il signale néanmoins que la commission propose d'amender ce budget sur le compte 230.3315 en réduisant les amortissements comptables de CHF 8'125.--, ramenant ainsi la perte de CHF 122'640.-- à CHF 114'515.--. La proposition est donc faite de renouveler sa confiance au CoDir et d'adopter ce budget 2020 tel qu'amendé.

Mme la Vice-présidente passe la parole à M. G. Creteigny qui apporte les commentaires du CoDir. Ses propos sont annexés au présent procès-verbal.

Mme A. Cherbuin propose de passer le budget 2020 en revue chapitre par chapitre et de traiter l'amendement de la CoFin au chapitre 23. Le budget global sera voté à la fin. Elle soumet cette procédure au vote de l'assemblée qui l'admet avec quatre abstentions.

Mme la Vice-présidente ouvre la discussion, chapitre par chapitre.

Au chapitre 12, M. G. Davoine (*délégué municipal, Gland*) constate, en comparant l'ancien compte sous administration au nouveau compte dédié à la communication et au monitoring, qu'il y a une différence d'environ CHF 70'000.--. Il aimerait en connaître la raison dans la mesure où ce n'est pas "sensiblement pareil" comme le stipule le préavis.

Mme Ch. Landeiro précise qu'il s'agit d'une somme dédiée au renouvellement du parc informatique, comme indiqué dans les commentaires de début de séance.

Au chapitre 13, M. G. Davoine (*délégué municipal, Gland*) aimerait une explication sur les CHF 100'000.-- d'augmentation entre les budgets 2019 et 2020.

Mme Ch. Landeiro informe que des requalifications ont été effectuées à l'interne et que ceci concerne l'aménagement du territoire et l'engagement d'une nouvelle personne avec des compétences professionnelles.

Au chapitre 14, M. G. Davoine (*délégué municipal, Gland*) se demande si, dans le cadre du DISREN, une imputation pour le personnel de CHF 100'000.-- est légale. N'ayant pas la réponse, il est dubitatif dans la mesure où dans un dispositif d'investissement, CHF 100'000.-- représentent du fonctionnement de Région de Nyon.

Mme Ch. Landeiro rappelle que lors du bouclage 2018 le CoDir avait pris conscience que pour assurer le suivi de certains projets DISREN, le personnel de Région de Nyon était nécessaire, mais que le salaire de ces collaborateurs n'avait jamais été imputé dans les préavis. Il s'agit donc là d'une estimation allant dans ce sens pour les préavis DISREN 2020. Elle rappelle également que cette somme n'impacte pas le compte de fonctionnement.

Au chapitre 17, Mme Ch. Landeiro annonce un amendement et propose de doter le compte 170.3610 de CHF 8'000.-- afin d'honorer l'engagement pris quant à la participation aux mérites sportifs régionaux.

M. G. Produit précise qu'il s'agit de soutenir une manifestation dans le district, pour les gens du district, pour des sociétés et des sportifs du district et pas d'un soutien aux villes de Gland et de Nyon.

M. A. Girardet (*délégué CC, Gland*) souhaite déposer un contre-amendement concernant ce compte 170.3610. Il trouve tout-à-fait scandaleux que sont postulat puisse être pris comme prétexte pour supprimer tout le soutien au sport. Il rappelle que sa demande était d'entreprendre une étude globale, sans suppression aucune et de redéfinir par la suite les besoins et les possibilités d'augmentation des aides pour le sport. Il précise encore qu'avec ce report, il n'y aura plus de soutien pour les jeunes et les sportifs émergents qui ne disposent pas des finances nécessaires. Son contre-amendement demande donc l'ajout de CHF 50'000.-- au compte 170.3610, somme qui figurait au budget 2019, quant au compte 170.3901 relatif à l'imputation, il le laisse à l'appréciation du CoDir, car il ne lui est pas

possible de le chiffrer.

Si M. G. Produit devrait se réjouir d'une demande d'augmentation du budget pour le sport via cet amendement, sachant qu'il y a de plus en plus de demandes et de moins en moins de moyens, il confirme néanmoins qu'il a été nécessaire d'effectuer des restrictions dans ce budget de transition. Il nous rappelle également qu'il y a quelques années, il avait fallu faire un appel afin que des dossiers de demande de soutien pour le sport soient déposés, sachant qu'un fond attribué existait. Ceci n'est pas forcément le cas dans d'autres secteurs. Pour rappel, en 2018, CHF 35'000.-- ont pu être distribués et en 2019 c'est la même somme qui a été attribuée. Pour terminer, il aimerait tout de même rappeler que le travail pour l'attribution de ces aides aux sportifs est une activité lourde demandant beaucoup d'engagements.

Mme la Vice-présidente précise qu'il s'agit-là d'un sous-amendement et non d'un contre-amendement qui sera voté. Puis l'amendement sera également soumis au vote.

M. G. Produit informe que si le sous-amendement est validé, le CoDir retirera son amendement.

Mme A. Cherbuin passe au vote du sous-amendement.

Le sous-amendement "pour l'inscription de la somme de CHF 50'000.-- au compte 170.3610" est refusé par 59 non, 41 oui et 21 abstentions

Mme la Vice-présidente ouvre la discussion au sujet de l'amendement du CoDir.

M. D. Richard (*délégué CG, Longirod*) aimerait savoir si ces CHF 8'000.-- sont dévolus à un ou plusieurs projets.

M. G. Produit précise que cette somme est dédiée uniquement au financement de la manifestation du prix sportif du district en collaboration avec les Villes de Gland et de Nyon.

L'assemblée n'ayant plus de questions, Mme A. Cherbuin passe au vote de l'amendement.

L'amendement "Doter le compte 170.3610 de CHF 8'000.-- afin d'honorer l'engagement pris quant à la participation aux mérites sportifs régionaux" est accepté par 107 oui, 7 non et 7 abstentions

Au chapitre 23, M. F. Costiou (*délégué CC, La Rippe*) rappelle l'amendement de la CoFin "Réduction des amortissements comptables de CHF 8'125.-- afin de ramener la perte prévue à CHF 114'515.--".

La parole n'étant pas demandée, Mme la Vice-présidente passe au vote.

L'amendement "Réduction des amortissements comptables de CHF 8'125.-- afin de ramener la perte prévue à CHF 114'515.-- " de la CoFin est accepté par 105 oui, 3 non et 13 abstentions

Mme la Vice-présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du Budget.

M. C. Uldry a un vœux à exprimer en demandant que dans les futurs préavis de budget figure un compte de résultat en nature, ce qui permettrait d'apporter une clarté

supplémentaire aux efforts qui ont déjà été entrepris.

La Vice-présidente clôt la discussion et passe au vote du budget tel qu'amendé.

Le préavis n° 48 - 2019 "Budget 2020", tel qu'amendé, est adopté

par 112 oui, 9 non et 0 abstention

8. Préavis n° 50 - 2019 "Soutien de CHF 200'000.-- à Vision du Réel pour la période 2020 - 2023"

Mme A. Cherbuin invite Mme G. Genoud, rapporteur de la commission ad'hoc, à lire les conclusions du rapport. Cette dernière propose d'accepter ce préavis.

Mme A. Cherbuin donne la parole aux délégués.

M. P. Stampfli (*délégué CC, Chavannes-de-Bogis*) aimerait connaître la part de Région de Nyon dans la subvention de 40% que touche Vision du Réel.

M. G. Produit informe que la Région apporte un soutien de CHF 50'000.--, que la Ville de Nyon et le Canton versent CHF 700'000.--, mais qu'il ne sait malheureusement plus la participation fédérale et qu'il ne voudrait pas dire de bêtise. Sur ces sommes, Vision du Réel peut encore compter sur le bon vouloir de quelques communes.

M. G. Davoine (*délégué municipal, Gland*) a une remarque à formuler. Il trouve regrettable que dans la liste des instances soutenant cette manifestation, la Ville de Gland ne soit pas citée, ni par oral, ni par écrit, alors qu'elle met le Théâtre de Grand-Champ gratuitement à disposition et qu'elle verse une contribution de CHF 20'000.--.

Plus personne ne demandant la parole, ce préavis est soumis au vote.

Le préavis n° 50 - 2019 " Soutien de CHF 200'000.-- à Vision du Réel pour la période 2020 - 2023" est adopté par 114 oui, 0 non et 7 abstentions

9. Rapport sur le postulat de Mme Ch. Girod "Attribution des soutiens culturels, quelle place pour les projets communaux ?"

Mme la Vice-présidente invite Mme Ch. Girod (*déléguée municipale, Gland*) à lire les conclusions du rapport de la commission.

Mme Ch. Girod précise que la commission émet le vœux que le futur groupe réunissant des élus soit composé de membres élus du Conseil Intercommunal, désignés par celui-ci. De plus, un rapport annuel informant sur ses activités est souhaité. En conclusion, elle propose d'accepter la réponse du CoDir au postulat.

La parole n'étant pas demandée, le rapport est soumis au vote.

Le rapport sur le postulat de Mme Ch. Girod "Attribution des soutiens culturels, quelle place pour les projets communaux ?" est adopté par 119 oui, 0 non et 2 abstentions

10. Rapport sur la motion de M. P. Wahlen "Proposition de projet de Règlement DISREN"

Mme la Vice-présidente invite M. P. Wahlen (*délégué CC, Nyon*) à lire les conclusions du rapport.

M. P. Wahlen apporte en préambule des corrections à l'annexe du rapport :

- Préavis 22-2017 : Vich et Duillier doivent être remplacés par Vinzel et Dully
- Préavis 43-2019 : Bursinel à la place de Bursins

En conclusion, la commission propose de renvoyer au CoDir la proposition de règlement DISREN pour étude et rapport.

Mme la Vice-présidente ouvre la discussion.

M. C. Farine (*délégué CC, Nyon*) aimerait savoir dans quel délai le CoDir entend rédiger ce nouveau règlement dans la mesure où les communes vont prochainement voter, ou non, l'adhésion au nouveau DISREN. Ce règlement permettra d'avoir une vision plus claire de son fonctionnement.

M. B. Mury comprend bien cette attente, certaines communes ayant d'ailleurs déjà voté à ce sujet. Néanmoins, pour sa part, ce nouveau règlement devrait être à disposition une fois que le DISREN 2020 - 2025 sera en marche, à savoir au 1^{er} juillet 2020.

La proposition de renvoi au CoDir est soumise au vote.

Le rapport sur la motion de M. P. Wahlen "Proposition de projet de Règlement DISREN" est adopté par 116 oui, 0 non et 5 abstentions

11. Interpellation urgente de M. C. Farine "Nouvelle jonction autoroutière de Rolle : les cyclistes envoyés au casse-pipe ?"

Mme la Vice-présidente ayant reçu cette interpellation ce jour, mais appuyée par la signature de cinq délégués, l'entrée en matière est possible et elle demande donc à M. C. Farine (*délégué CC, Nyon*) d'en faire part à l'assemblée. Le texte est joint au procès-verbal et se trouve sur le site de Région de Nyon.

En conclusion, et dans la mesure où l'enquête est en cours, M. C. Farine souhaiterait une réponse immédiate à ces questions, même si elles sont partielles.

M. P. Graber n'ayant reçu cette interpellation que le soir même du Conseil Intercommunal et dans la mesure où une discussion au sein du CoDir n'a pas pu avoir lieu, une réponse sera donnée lors du prochain Conseil intercommunal.

M. C. Farine (*délégué CC, Nyon*) ne peut pas se satisfaire de cette réponse dans la mesure où il a transmis un certain nombre d'informations au CoDir et que ce dernier est donc au courant des éléments principaux.

M. G. Richard (*délégué municipal, Genolier*) croit savoir que M. D. Jacquet, Syndic de Rolle, se trouve dans la salle et propose qu'il prenne la parole à ce sujet.

M. G. Creteigny voudrait apporter un complément de réponse en précisant qu'un entretien a eu lieu à ce sujet. Il avait été convenu avec M. C. Farine que ce dernier tenterait de

prendre contact avec l'OFROU et les communes concernées. Du côté de Région de Nyon, il n'existe aucun mandat pour la commune concernée, mais à l'avenir il y aura une possibilité de prendre contact et d'organiser une discussion avec les Autorités de Rolle.

M. D. Jacquet (*délégué municipal, Rolle*) a rencontré M. C. Farine et du travail a été effectué avec le service technique. Il confirme la dangerosité de ces giratoires et est favorable à une réunion rapide pour étudier cette question avec tous les partenaires. Il n'imagine pas qu'un seul marquage de peinture puisse résoudre ce problème. Par ailleurs, Rolle est favorable à une piste cyclable dans le sens de la remontée, reliant les communes du haut et du bas, mais ne peut malheureusement pas en dire plus, faute d'autres éléments à communiquer.

12. Communications du CoDir

Mme la Vice-présidente passe la parole à M. Gérald Cretegy (*président du CoDir*).

Ce dernier revient sur la réflexion menée sur le fonctionnement de Région de Nyon. Il tient à remercier la quinzaine de personnes qui a assisté à la rencontre avec les mandataires. Il est important de pouvoir échanger avec des personnes qui sont neutres et qui peuvent amener une matière qui pourra ensuite être utilisée pour des propositions certainement intéressantes. Des informations seront données sur ces réflexions qui se déroulent sur deux niveaux, l'un se penchant sur la structure même du secrétariat et du CoDir de la Région et l'autre sur le Conseil Intercommunal.

M. B. Mury annonce que trois communes ont voté l'adhésion au futur DISREN. Par ailleurs, la CoGes du Grand Conseil a été informée sur cet outil novateur lors d'une séance de présentation.

M. P. Graber informe que 35 nouvelles courses dans le district verront le jour dès le 15 décembre prochain. Par ailleurs, le nouveau plan des réseaux pour 2020 a été publié. Un présentoir en carton peut être mis à disposition. Une campagne importante a été menée pour l'offre nocturne et une quantité de matériel physique et virtuel est à disposition. Pour terminer, M. P. Graber annonce que 1250 carnets d'avantages loisirs ont été distribués en 2019 et que cette offre sera reconduite en 2020.

M. G. Produit se réjouit que la neige soit là et annonce la possibilité de pouvoir louer le domaine skiable de St-Cergue partiellement ou complètement et ceci au niveau scolaire, privé, d'entreprise, d'associations ou de club. Il rappelle que le site est desservi par le NStCM. Le lauréat du Prix artistique s'appelle Daniel Roelli, brillant pianiste de jazz.

La présentation du CoDir est disponible sur le site de Région de Nyon et sera envoyée aux communes par le Bureau.

13. Dépôt de préavis et nomination des commissions

Préavis N° 53-2020 : "Réaménagement de la RC 19"

Sont nommés : Mme E. Vogel (Trélex) et MM. C. Gorgerat (Gingins), D. Richard (Longirod), A. Weil (Tannay), A. Girardet (Gland).

14. Divers et propositions individuelles

M. P. Steimer (*délégué municipal, Chéserey*) prend pour la dernière fois, à regret, la parole devant cette assemblée. Il aimerait remercier le CoDir, pour tout le bon travail effectué, le

temps donné en dehors de leurs charges communales et professionnelles. Il remercie également les membres du Conseil intercommunal pour leur présence, les échanges et les discussions fructueuses. Il espère que cette entité puisse prospérer et il souhaite longue vie à Région de Nyon.

M. P. Stampfli (*délégué CC, Chavannes-de-Bogis*) aimerait revenir sur l'atelier sur l'avenir de Région de Nyon qu'il a suivi et trouve que du bon travail a été fait. Par contre, il regrette qu'il n'y ait plus de réunion de ce groupe dans la mesure où il a pu réfléchir sur ce qui s'est dit et il pense qu'il y a certainement de nouvelles idées qui pourraient en découler.

M. G. Creteigny confirme qu'il n'y aura pas de nouvelle séance, sachant que financièrement le budget est serré et, par les temps qui courent, qu'il faut faire attention aux dépenses engagées ou à engager. Des recommandations vont arriver et de nouvelles discussions auront alors lieu avec le Conseil intercommunal à ce sujet

M. G. Produit revient sur le soutien de la Confédération à Vision du Réel, ayant pu vérifier ses informations. Sur les 3,3 millions de budget, les soutiens institutionnels sont de 1,4 millions dont CHF 530'000.-- proviennent de la Confédération.

M. G. Creteigny remercie très franchement M. Steimer pour ses propos. Il confirme qu'il a eu d'excellentes relations avec la Municipalité de Chéserey, qui était contre la sortie de Région de Nyon, et il regrette ce départ. Il revient brièvement sur la visite de la CoGes du Grand Conseil et précisant qu'il y avait la présentation du DISREN à l'ordre du jour, mais également une présentation de Région de Nyon et de son fonctionnement. La CoGes a été très intéressée par le mécanisme de financement, de sa solidarité et elle a encouragé le CoDir à poursuivre cette expérience le plus loin possible. Pour finir, il souhaite de belles Fêtes de fin d'année à tous les membres du Conseil Intercommunal.

M. P. Brechon (*délégué CC, Rolle*) désire savoir où en est le dossier "Publibike".

M. P.-A. Schmid informe que le CoDir est toujours en négociation avec CarPostal à qui appartient Publibike et que des discussions nourries sont en cours. Le CoDir ne manquera pas de tenir le Conseil intercommunal au courant de l'évolution de ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, Mme A. Cherbuin souhaite également de belles Fêtes de fin d'année et invite M. G. Produit, Syndic, à prononcer quelques mots. Ce dernier ne dérogeant pas à la coutume apprise il y a trente ans lors de son arrivée dans la commune, invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h40.

Au nom du Conseil Intercommunal

La Vice-présidente



Amélie Cherbuin



Le Secrétaire



Andres Zähringer